

DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS ET DE LA QUALITÉ
PROCÉDURE DU SERVICE DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

ENTRETIEN – CHARIOT DE RÉANIMATION
(chambres en précautions additionnelles)

Lorsqu'un chariot à code est introduit dans une chambre où un patient est placé en précautions additionnelles, les consignes suivantes doivent être respectées :

1. Une seule infirmière distribue le matériel requis (celui qui provient du chariot à réanimation) aux autres intervenants. Le but étant d'éviter que des mains ou gants contaminés viennent en contact avec le contenu propre du chariot.
2. **Tout le matériel** (seringues, aiguilles, médication, tubes nasogastriques, etc.) **ayant été sorti du chariot de réanimation ne doit pas être retourné à l'intérieur de ce dernier.**
3. La personne qui fait le remplissage du chariot doit effectuer une désinfection du chariot (extérieur). Vous pouvez utiliser des serviettes de peroxyde d'hydrogène 0,5%. Les appareils (le moniteur défibrillateur, le câblage, etc. etc. doivent aussi faire objet de la désinfection).

Dans le cas d'une précaution contact SARM : effectuer la désinfection à une reprise.

Dans le cas d'une précaution contact ERV : effectuer la désinfection à deux reprises.

Dans le cas d'une précaution contact C. difficile : faire effectuer la procédure de désinfection par le personnel de la salubrité, car l'utilisation de chlore est requise.

Il faut laisser sécher le produit utilisé pour s'assurer d'une désinfection adéquate.

De routine, le chariot de réanimation doit être désinfecté intérieur et extérieur une fois par mois par le personnel de l'unité. Vous pouvez utiliser les serviettes de peroxyde d'hydrogène 0,5%.